

FAQ Congé parental cantonal



Questions fréquentes sur l'initiative

Qu'est-ce qu'un congé parental ?

Un congé parental est un congé rémunéré qui permet aux parents de passer suffisamment de temps avec leur enfant après sa naissance et pendant les premières années de sa vie. Pour la Suisse, la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) recommande en plus de l'assurance-maternité actuelle de 14 semaines, un congé parental de 24 semaines supplémentaires.¹

Pourquoi faut-il un congé parental ?

En Suisse, le soutien accordé aux familles lors de la naissance d'un enfant est insuffisant. Un congé parental permet aux parents de passer suffisamment de temps avec leur enfant et ainsi de créer rapidement une bonne relation avec lui durant les semaines et les mois difficiles qui suivent sa naissance. Ce congé permet aussi de mieux concilier famille et travail tout en améliorant l'égalité homme-femme.

Quelle forme prendra le congé parental dans le canton de Berne ?

Un congé parental de 24 semaines est demandé en plus de l'assurance-maternité fédérale. Chaque parent a un droit individuel de six semaines, et les deux parents se répartissent librement les 12 semaines restantes. Ce congé peut être pris entre la naissance et la scolarisation de l'enfant, aussi à temps partiel si on le désire.

24 semaines de congé parental, n'est-ce pas beaucoup trop ?

Comparé à d'autres pays, le chiffre de 24 semaines en plus de l'assurance-maternité est modéré. La moitié des pays de l'OCDE garantissent au moins 43 semaines de congé maternité ou de congé parental.² Un congé parental doit être assez long pour avoir un impact positif sur la société.

Pourquoi une initiative cantonale ?

Les choses traînent trop au niveau national. Les deux semaines de congé paternité sont certes un pas important dans la bonne direction, mais cela ne reste qu'un tout petit pas. Les cantons progressistes doivent donc prendre les devants en lançant un congé parental. Toute la société en profitera, et cela augmentera la pression en faveur d'une solution au niveau national.

Le congé parental cantonal est-il juridiquement possible ?

Oui. Dans notre système fédéraliste, la politique familiale et l'égalité incombent aux cantons, ce qui leur laisse une grande marge de manœuvre. D'autres cantons, comme Zurich, Bâle et en Suisse romande, discutent d'un congé parental cantonal. En outre, certaines démarches fédérales, telles l'AVS ou le droit de vote des femmes, ont d'abord donné lieu à des solutions cantonales.

Comment sera financé le congé parental ?

L'initiative a été conçue en termes généraux. Il incombera ensuite au gouvernement et au Grand Conseil de la mettre en œuvre. Il serait envisageable d'instaurer un système comme celui de l'assurance-maternité, avec des cotisations versées par l'employeur et l'employé, ainsi qu'une prise en charge par le canton. Une autre option serait la création d'un fonds alimenté par les cotisations des employeurs et du canton, comme c'est le cas dans le canton de Vaud pour le financement des crèches.³

¹ Congé parental : un bon investissement, Arguments et recommandations élaborés sur la base d'études récentes, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF, 2018.

https://ekff.admin.ch/fileadmin/user_upload/ekff/05dokumentation/Elternzeit/Argumentarium_Elternzeit_F.pdf

² Congé parental : un bon investissement, 2018.

³ Fondation pour l'accueil de jour des enfants : <https://faje-vd.ch/subventions/les-contributeurs-de-la-faje>